

L'écart socio-économique et socio-spatial croissant au Canada : trois modestes propositions budgétaires qui changeront les choses

J. David Hulchanski

Professeur, Faculté de service social Factor-Inwentash et Cities Centre, Université de Toronto
www.NeighbourhoodChange.ca

Les budgets gouvernementaux sont des énoncés des priorités basés sur des principes éthiques. Dans une démocratie, ils reflètent le compromis démocratique. C'est le cas dans la plupart des démocraties occidentales, où les électeurs sont représentés de façon proportionnelle au Parlement d'après les résultats des élections.

Toutefois, ce n'est pas le cas au Canada où 40 % des votes sont généralement suffisants pour gagner la majorité des sièges au Parlement, et, de ce fait, 60 % des électeurs ne sont pas représentés dans le processus décisionnel final, c'est-à-dire le vote qui se tient au Parlement comme tel.

Depuis le milieu des années 1980, les gouvernements minoritaires au Canada détenant la majorité des sièges au Parlement non seulement permettent la redistribution des revenus des groupes à revenu moyen vers les groupes à revenu élevé, mais ils y contribuent réellement. C'est *la polarisation des revenus*, une situation dans laquelle les groupes à revenu élevé et les groupes à revenu faible sont en expansion tandis que les groupes à revenu moyen sont en régression. Au sujet de ce phénomène, les médias parlent, à juste titre, du « déclin de la classe moyenne ». La plupart des Canadiens se considèrent comme faisant partie de la classe moyenne, mais ceux qui touchent un revenu moyen sont de plus en plus rares.

Récemment, l'économiste Joseph Stiglitz a attiré l'attention sur ce point dans le *New York Times* : « Certains pays réussiront à créer la prospérité partagée – la seule sorte de prospérité qui, selon moi, est véritablement durable. Les autres laisseront l'inégalité s'amplifier. » [traduction] (« Inequality is a Choice », *NYT*, 13 octobre 2013)

Actuellement, le Canada laisse l'inégalité s'amplifier. Lorsque nous nous comparons à 15 démocraties occidentales prospères similaires, nous constatons que le Canada se classe près du dernier rang au chapitre de *l'inégalité des revenus* (voir la figure 1) et du rôle du gouvernement dans l'aide aux personnes dans le besoin (figures 2 et 3). Le Canada ne fait rien pour mettre un frein à la redistribution des revenus et de la richesse en faveur des plus riches. Les budgets gouvernementaux de même que les politiques économiques et du marché du travail sont responsables en grande partie de cette redistribution des revenus et de la richesse en faveur des mieux nantis.

Il en résulte une société de plus en plus polarisée dans laquelle on trouve, d'une part, une minorité de particuliers et de ménages à revenu élevé et de quartiers huppés et, d'autre part, une majorité croissante de personnes et de ménages à faible revenu et de quartiers pauvres. Les figures 4 et 5 documentent le degré de polarisation suivant le statut socioéconomique et la situation géographique.

Ces tendances – l'écart grandissant entre les riches et les pauvres, *l'inégalité des revenus*, et le déclin des groupes à revenu moyen, *la polarisation des revenus* – sont, heureusement, réversibles. Elles ne sont pas inévitables. Elles sont les résultats des choix que nous faisons chaque année dans les budgets fédéraux, provinciaux et municipaux.

L'établissement du budget national est l'occasion de changer de cap. Il existe de nombreuses façons, petites mais importantes, de partager plus équitablement notre richesse et notre prospérité nationales, permettant de ralentir et éventuellement de renverser le processus de redistribution des revenus et de la richesse des groupes à revenu moyen en faveur d'une minorité de très riches.

Trois recommandations

1) Ne pas aggraver l'inégalité des revenus et la polarisation des revenus

Actions précises cette année : ne pas doubler les limites de contributions aux comptes d'épargne libres d'impôt (CELI); ne pas instaurer le fractionnement du revenu; ne pas permettre que le Programme des travailleurs étrangers temporaires (TET) soit étendu aux grands centres urbains (où se trouvent la plupart des travailleurs étrangers; Toronto a 19 %, Montréal et Vancouver ont chacune 10 % de la population de travailleurs étrangers). Environ 40 % de l'ensemble des travailleurs étrangers temporaires se trouvent dans les grandes villes où il n'y a pas de pénurie de main-d'œuvre. Le Programme des TET intensifie la compétition aux niveaux inférieurs de l'échelle salariale, réduisant la possibilité de gains salariaux à l'échelon inférieur (tandis que, aux autres échelons de l'échelle salariale, la hausse est modérée ou spectaculaire, ce qui accroît la polarisation des revenus). Voir : <http://www.theglobeandmail.com/report---on---business/economy/economy---lab/changes---to---immigration---policy---could---transform---society/article4105208/> et <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2012/temporaires/10.asp>.

2) Promouvoir l'égalité des revenus par une aide axée sur le principal poste budgétaire des Canadiens à faible revenu, c'est-à-dire le logement

Dépenser les fonds déjà alloués au logement abordable. Ce sont les 253 millions de dollars que le gouvernement fédéral alloue annuellement au programme de logement abordable auquel contribuent à parts égales les provinces et les territoires, soit un total de 506 millions de dollars par an. Aucun montant provenant de ces fonds n'a été alloué depuis le budget de mars 2013. C'est moins que le quart de ce qui, de l'avis de la plupart des experts en logement, est réellement nécessaire annuellement. Le gouvernement fédéral devrait fournir une aide financière additionnelle.

L'aide financière occasionnelle est utile et donne des résultats, mais une bonne planification pour répondre aux besoins en matière de logement doit commencer par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale du logement. Ce travail devrait se faire en moins d'un an en collaboration avec les provinces et les territoires, les représentants des municipalités, les peuples autochtones et les ONG. Tous les Canadiens ont droit à un logement convenable et abordable. Il faut que le gouvernement canadien prenne des mesures pour aider les nombreux ménages qui consacrent plus de la moitié de leurs modestes revenus au logement.

3) Réduire l'inégalité en réduisant la pauvreté

De nombreux petits changements et améliorations permettront de changer les choses dans la vie des Canadiens moyens. En voici quelques-uns qui pourraient être utiles pour commencer : améliorer le Régime de pensions du Canada, comme l'ont demandé les premiers ministres provinciaux; augmenter les prestations du régime d'assurance-emploi et instaurer de nouvelles

règles pour rendre le régime plus équitable pour tous les Canadiens; effectuer de nouveaux investissements importants au niveau de la Prestation fiscale pour le revenu gagné (p. ex. fournir un soutien jusqu'à ce que la personne seule gagne au moins le salaire minimum); mettre en place un programme national « de soins », y compris les soins à l'enfant et les soins aux aînés; et collaborer avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté comportant des buts réels et des objectifs mesurables.

Ces trois catégories de mesures abordables constituent des premières étapes importantes qui peuvent être franchies dès maintenant, cette année et l'an prochain.

Ces mesures et des mesures similaires prises chaque année par la suite mettront un frein à la redistribution des revenus de la majorité au niveau inférieur en faveur de la minorité au niveau supérieur et, éventuellement, conduiront à une société beaucoup plus équitable, comme celle que nous avons bâtie pendant la période d'après-guerre, mais que nous avons abandonnée au milieu des années 1980.

Figure 1

Le coefficient de Gini de 15 pays de l'OCDE répartis en trois groupes, à la fin des années 2000

Pays nordiques

Danemark

Norvège

Suède

Finlande

Pays d'Europe de l'Ouest

Belgique

Autriche

France

Pays-Bas

Allemagne

Pays anglo-américains

Australie

Irlande

Canada

Nouvelle-Zélande

Royaume-Uni

États-Unis d'Amérique

Source : Panorama des statistiques de l'OCDE, 2011
Statistiques économiques, environnementales et sociales

Figure 2

Recettes fiscales totales (pourcentage du PIB) en 2010 15 pays de l'OCDE répartis en trois groupes

Pays nordiques

Danemark

Suède

Norvège

Finlande

Pays d'Europe de l'Ouest

Belgique

France

Autriche

Pays-Bas

Allemagne

Pays anglo-américains

Royaume-Uni

Nouvelle-Zélande

Canada

Irlande

Australie

États-Unis d'Amérique

Source : OCDE, Statistiques des recettes publiques
1965-2011, Édition 2012

Figure 3

Dépenses publiques brutes sur le plan social (pourcentage du PIB) en 2009 15 pays de l'OCDE répartis en trois groupes

Pays nordiques

Danemark

Suède

Finlande

Norvège

Pays d'Europe de l'Ouest

France

Belgique

Autriche

Allemagne

Pays-Bas

Pays anglo-américains

Irlande

Nouvelle-Zélande
Canada
États-Unis d'Amérique
Australie

Source : OCDE (2012), Dépenses sociales (SOCX)
www.oecd.org/els/social/expenditure

Figure 4

Inégalité des revenus entre secteurs de recensement : coefficient de Gini Quatre régions métropolitaines de recensement, 1970-2010

Nota – Basé sur le revenu individuel moyen du secteur de recensement des personnes de 15 ans et plus, provenant de toutes les sources, avant impôt. Les limites des secteurs de recensement correspondent à celles qui existaient à chaque année de recensement. Le revenu pour 2010 se fonde sur tous les déclarants dans les limites des SR de 2006.

Coefficient de Gini

Montréal Toronto Calgary Vancouver

Novembre 2013
Neighbourhood Change Research Partnership

Source : Statistique Canada
Recensements 1971-2001;
Agence du revenu du Canada, données des déclarants 2011

Figure 5

Déclin du groupe à revenu moyen des secteurs de recensement, 1970-2010

Évolution de la répartition des revenus selon les quartiers dans la région métropolitaine de recensement de Montréal, entre 1970 et 2010

Évolution de la répartition des revenus selon les quartiers dans la région métropolitaine de recensement de Toronto, entre 1970 et 2010

Évolution de la répartition des revenus selon les quartiers dans la région métropolitaine de recensement de Calgary, entre 1970 et 2010

Évolution de la répartition des revenus selon les quartiers dans la région métropolitaine de recensement de Vancouver, entre 1970 et 2010

Revenu moyen dans les secteurs de recensement comparé à la moyenne dans les RMR

Revenu très élevé (plus de 40 % au-dessus)

Revenu élevé (20 à 40 % au-dessus)

Revenu moyen (20 % au-dessous à 20 % au-dessus)

Revenu faible (20 à 40 % au-dessous)

Revenu très faible (plus de 40 % au-dessous)

Pourcentage du total des secteurs de recensement dans la RMR

Nota – Définition du revenu : Basé sur le revenu individuel moyen du secteur de recensement des personnes de 15 ans et plus, provenant de toutes les sources, avant impôt. Les limites des secteurs de recensement correspondent à celles qui existaient à chaque année de recensement. Le revenu pour 2010 se fonde sur tous les déclarants dans les limites des SR de 2006.